

29.04.2020 - 07:31 Uhr

Le COVID-19 détecté dans des élevages de visons néerlandais



Le COVID-19 détecté dans des élevages de visons néerlandais

QUATRE PATTES exige l'interdiction des élevages d'animaux à fourrure

Zurich, le 29 avril 2020 -Après la détection d'infections par le COVID-19 dans deux élevages de visons aux Pays-Bas, l'organisation internationale de protection des animaux QUATRE PATTES exige une interdiction rapide des élevages d'animaux à fourrure en Chine et dans d'autres pays. Le dimanche 26 avril, le ministère néerlandais de l'agriculture a confirmé la présence du virus COVID-19. En effet, des symptômes tels que des problèmes respiratoires et une mortalité accrue avaient été observés chez les animaux. Certains travailleurs présentaient également des symptômes, mais ceux-ci n'ont pas été testés jusqu'à présent.

Lors de la pandémie du SRAS, qui s'est propagée dans le monde entier à partir de la Chine en 2002 et 2003, le virus avait été, entre autres, détecté chez les chiens viverrins, élevés par millions dans des fermes d'élevage d'animaux à fourrure. " Dans les fermes d'élevage d'animaux à fourrure, des milliers d'animaux tels que les visons, les chiens viverrins ou les renards sont entassés dans de minuscules cages grillagées dans des conditions atroces. De nombreux animaux souffrent de blessures et de maladies. Ces fermes doivent être abolies non seulement dans une perspective de bien-être animal, mais aussi pour endiguer le développement et la propagation de zoonoses dangereuses, comme l'actuel COVID-19 ", explique Thomas Pietsch, expert en animaux sauvages de QUATRE PATTES. L'un des plus célèbres experts allemands en la matière, le professeur Dr Christian Drosten, directeur de l'Institut de virologie de l'hôpital de la Charité de Berlin, soupçonne également, dans une interview donnée au journal britannique " The Guardian ", que les élevages de chiens viverrins pourraient être une source possible du virus COVID-19.

La Chine : le centre névralgique de la fourrure

La Chine héberge de loin le plus grand nombre d'entreprises du secteur de l'industrie de la fourrure au monde. En 2018, on estime que 21 millions de peaux de visons, 17 millions de peaux de renards et 12 millions de peaux de chiens viverrins y ont été travaillées. Néanmoins, le gouvernement chinois exempte pour l'instant l'industrie de la fourrure des mesures restrictives sur l'utilisation des animaux sauvages dans le cadre de la pandémie actuelle, et liste les animaux à fourrure comme animaux de rente. " Il faut non seulement fermer les marchés d'animaux

sauvages pour des raisons évidentes de sécurité, mais aussi stopper l'industrie de la fourrure et déterminer son rôle dans la propagation du COVID-19 de manière fiable ", a déclaré M. Pietsch. La transmission du virus COVID-19 des animaux de rente et des animaux de compagnie aux humains est actuellement exclue.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est une organisation internationale de protection des animaux vivant sous influence humaine, qui révèle les souffrances, sauve les animaux dans le besoin et les protège. QUATRE PATTES fête cette année ses 20 ans en Suisse. Fondée par Heli Dungler à Vienne en 1988, l'organisation se concentre sur les chiens et les chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des campagnes et des projets durables, QUATRE PATTES apporte une aide rapide et une protection à long terme aux animaux en détresse. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

L'utilisation des photos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES. Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :
Julie Jakubowski
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
Tel. +41 43 311 80 90
julie.jakubowski@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Dans les fermes à fourrure, des milliers d'animaux tels que les visons ou les renards sont entassés dans de minuscules cages grillagées dans des conditions de détention cruelles © QUATRE PATTES



© QUATRE PATTES



© QUATRE PATTES



© QUATRE PATTES

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100846845> abgerufen werden.